

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2658

29 septembre 2015

SOMMAIRE

ACAL Private Equity Management S.à r.l.	127573	Lupcin-Lux Pommerloch	127554
ACAL Private Equity - SICAR S.C.A.	127573	Maga Participations S.A.	127553
AL Alabama GP S.à r.l.	127571	Maracaibo S.à r.l.	127554
AL Alabama S.à r.l.	127571	McKesson Luxembourg Finance I S.à r.l.	127554
Alika Properties S.à r.l.	127571	Medea Holding II S.à r.l.	127554
All Luxembourg S.A.	127553	M.M.C. Multi Market Construct S.A	127554
Bunt	127574	Restaurante O Papo Cheio S.à r.l.	127580
Casual Dining Group	127573	Rock Ridge RE 10	127558
Cidron Rock S.à r.l.	127574	Saint-James Investissement 1 S.à r.l.	127579
Compagnie Financière Céleste S.A.	127584	Sofagi S.C.A.	127553
Dubimmo S.A.	127584	Sofind S.A.	127582
Episo 4 Luxembourg Holding S.à r.l.	127538	TCI Luxembourg S.à r.l.	127552
Kirken Investments S.A.	127576	Tlux Participations S.A.	127569
KW Investment Four Lux S.à r.l.	127576	Topaze Luxco S.à r.l.	127562
Loca-Tech S.A.	127575	Tragus Lux Holdings	127573
LSP International Holdings S.à r.l.	127576	Valeant Holdings Luxembourg S.à r.l.	127552
LSREF2 Taunus Investments S.à r.l.	127558	Vania Investissements S.A., SPF	127562
LSREF3 Heart LP S.à r.l.	127558	Vasshuset S.A.	127561
LSREF3 Heart LP S.à r.l.	127555	VBH & Partners S.A.	127562
LSREF3 Lusort Holdings S.à r.l.	127558	Vita Holding S.à r.l.	127562
LSREF3 Lusort Holdings S.à r.l.	127561		

Episo 4 Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.590,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 199.106.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of July.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

European Property Investors Special Opportunities 4, LP, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Berkeley Square House, 8th Floor, Berkeley Square, London United Kingdom,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, whose professional address is at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on July 22nd, 2015.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “EPISO 4 Luxembourg Holding S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by:

- (i) ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares);
- (ii) ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares);
- (iii) ten (10) class C redeemable shares (the Class C Shares);
- (iv) ten (10) class D redeemable shares (the Class D Shares);
- (v) ten (10) class E redeemable shares (the Class E Shares);
- (vi) ten (10) class F redeemable shares (the Class F Shares);
- (vii) ten (10) class G redeemable shares (the Class G Shares);
- (viii) ten (10) class H redeemable shares (the Class H Shares); and
- (ix) ten (10) class I redeemable shares (the Class I Shares).

all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.3. The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares are collectively hereafter referred to as the Redeemable Shares, and the Redeemable Shares, collectively with the Ordinary Shares, are hereafter referred to as the Shares.

5.4. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The entire corporate capital of the Company thus amounts to twelve thousand and five hundred ninety euros (EUR 12,590.-).

5.6. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.7. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing each Class of Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.8. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

(i) the holders of the Ordinary Shares shall, on pro rata basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits).

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the holders of the Redeemable Shares in accordance with the following payment priorities and modalities:

(a) first, an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares to the holders of the Class A Shares annually on pro rata basis;

(b) second, an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares to the holders of the Class B Shares annually on pro rata basis;

(c) third, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares to the holders of the Class C Shares annually on pro rata basis;

(d) fourth, an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares to the holders of the Class D Shares annually on pro rata basis;

(e) fifth, an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares to the holders of the Class E Shares annually on pro rata basis;

(f) sixth, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares to the holders of the Class F Shares annually on pro rata basis;

(g) seventh, an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares to the holders of the Class G Shares annually on pro rata basis;

(h) eight, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class H Shares to the holders of the Class H Shares annually on pro rata basis; and

(i) ninth, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class I Shares annually on pro rata basis.

If all the Class I Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (h) will be paid to the holders of the Class H Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares and Class H Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (g) will be paid to the holders of the Class G Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (f) will be paid to the holders of the Class F Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (e) will be paid to the holders of the Class E Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (d) will be paid to the holders of the Class D Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (c) will be paid to the holders of the Class C Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (b) will be paid to the holders of the Class B Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payment pursuant to step (a) will be paid to the holders of the Class A Shares on pro rata and pari passu basis.

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares on pro rata basis.

5.9. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the shareholders only if the shareholders resolve such distribution.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Redemption and/or repurchase of Shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of Shares at a redemption/repurchase price as determined by the Board of Managers and approved by the sole shareholder or shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase of any class of Shares in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) a class of Shares is always redeemed and/or repurchased in full, it being understood that the class of Ordinary Shares shall be the last class of Shares to be redeemed;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 12 of these Articles.

7.3. In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting with the Class I Shares and ending with the Class A Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of a class of Redeemable Shares, such class of Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

7.5. The Available Amount in relation to each Class of Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.6. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.8. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed or by a sole manager or by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers.

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

9.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a

majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

9.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

16.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

16.3. The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

16.4. The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.8.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

17.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

17.3. After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata basis;

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis; and

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis.

VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2016.

Subscription and payment

The Initial Shareholder, represented as stated above, subscribes to:

- 12,500 (twelve thousand and five hundred) ordinary shares,
- Ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares);
- Ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares);
- Ten (10) class C redeemable shares (the Class C Shares);
- Ten (10) class D redeemable shares (the Class D Shares);
- Ten (10) class E redeemable shares (the Class E Shares);
- Ten (10) class F redeemable shares (the Class F Shares);
- Ten (10) class G redeemable shares (the Class G Shares);
- Ten (10) class H redeemable shares (the Class H Shares);
- Ten (10) class I redeemable shares (the Class I Shares);

All in registered form, having a nominal value of EUR 1,- (one euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of EUR 12.590,- (twelve thousand and five hundred ninety euros),

The amount of EUR 12.590,- (twelve thousand and five hundred ninety euros) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

is appointed as A Manager:

- Mr Yves BARTHELS, born on October 10, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

are appointed as B Managers:

- Mr Mark TERRY, born on January 10, 1977, in Arawa, United Kingdom residing professionally at Berkeley Square House, 8th Floor, Berkeley Square, London, W1J 6DB, United Kingdom;

- Mr Romain DELVERT, born on June 26, 1973 in Tours, France, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

European Property Investors Special Opportunities 4, LP, une société constituée en vertu des lois du Royaume-Uni, dont le siège social à Berkeley Square House, 8th Floor, Berkeley Square, London, Royaume- Uni,

représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 juillet 2015,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "EPISO 4 Luxembourg Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social de la Société est également représenté par:

- (i) dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A);
- (ii) dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B);
- (iii) dix (10) parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
- (iv) dix (10) parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D);
- (v) dix (10) parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E);
- (vi) dix (10) parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F);
- (vii) dix (10) parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
- (viii) dix (10) parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H); et
- (ix) dix (10) parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I).

toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.3. Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I sont collectivement désignées ci-après comme les Parts Sociales Remboursables, et les Parts Sociales Remboursables, collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires, sont ci-après désignées comme les Parts Sociales.

5.4. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est ci-après individuellement désigné comme un Associé PSR. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

5.5. L'entièreté du capital social de la Société est ainsi fixé à douze mille cinq cents quatre-vingt dix euro (EUR 12.590,-).

5.6. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.7. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque Classe de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.8. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu).

(ii) tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de plus-values en relation avec les actifs et investissements de la Société, c'est-à-dire les montants autres que les Profits de Revenu (en ce compris mais non limité aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Value) peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(a) premièrement, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A annuellement au pro rata;

(b) deuxièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe B aux détenteurs des parts Sociales de Classe B annuellement au pro rata;

(c) troisièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe C aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C annuellement au pro rata;

(d) quatrièmement, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe D aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D annuellement au pro rata;

(e) cinquièmement, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe E aux détenteurs des Parts Sociales de Classe E annuellement au pro rata;

(f) sixièmement, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe F aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F annuellement au pro rata;

(g) septièmement, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe G aux détenteurs des Parts Sociales de Classe G annuellement au pro rata;

(h) huitièmement, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe H aux détenteurs des Parts Sociales de Classe H annuellement au pro rata;

(i) neuvièmement, us Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe I annuellement au pro rata;

Si toutes les Parts Sociales de Classe I sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (h) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Classe H au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe H sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (g) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe G au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe G sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (f) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe F sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (e) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe E au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe E sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (d) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E et les Parts Sociales de Classe D sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (c) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe C sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (b) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe B au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe B sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu de l'étape (a) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A au pro rata et sur base pari passu.

(iii) tous profits autres que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Value (les Profits Restants) seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au pro rata.

5.9. En tout état de cause, les bénéficiaires peuvent être distribués aux associés uniquement si ces derniers décident d'une telle distribution.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3. Les codétenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4. L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Remboursement et/ou rachat de Parts Sociales.

7.1. Au cours de l'exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, sur décision de son associé unique ou des associés, toute classe de Parts Sociales au prix de remboursement/rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les associés (le Prix de Remboursement).

7.2. Le remboursement et/ou rachat de toute classe de Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:

(i) toute classe de Parts Sociales soit toujours remboursée et/ou rachetée en intégralité, étant entendu que la classe de Parts Sociales Ordinaires sera la dernière classe de Parts Sociales à être remboursées;

(ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soit pas ou ne tombe pas, suite au rachat, en dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

(iii) le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfiques de l'exercice social en cours augmentés de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est suivi d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts.

7.3. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales de Classe I et en terminant par les Parts Sociales de Classe A). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales Remboursables, cette classe de Parts Sociales Remboursables donne droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intermédiaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

7.5. Le Montant Disponible en relation avec chaque classe de Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuable (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intermédiaires en question (sans double comptage).

A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.6. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.8. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée soit par un gérant unique, soit par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants et tout gérant supplémentaire ou de remplacement nommé à la Société, peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Si plusieurs gérant sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), constitué d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et de deux gérants de catégorie B ou plus (les Gérants B) (le Gérant A et les Gérants B sont collectivement désignés ici comme les Gérants).

9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des profits.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus- Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.

16.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

16.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus- Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5.8.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

17.2. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

17.3. Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(ii) les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata;

(iii) les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

L'Associé Initial, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ordinaire;
- dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A);
- dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B);
- dix (10) parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
- dix (10) parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D);
- dix (10) parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E);
- dix (10) parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F);
- dix (10) parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
- dix (10) parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H);
- dix (10) parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I);

Toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune par une apport en numéraire de EUR 12.590,- (douze mille cinq cents quatre-vingt-dix euros).

Le montant de EUR 12.590,- (douze mille cinq cents quatre-vingt-dix euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1,400.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

est nommé Gérant A:

- M. Yves BARTHELIS, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, dont la résidence professionnelle est située au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

sont nommés Gérants B:

- M. Mark TERRY, né le 10 janvier 1977, à Arawa, Royaume- Uni, demeurant professionnellement à Berkeley Square House, 8th Floor, Berkeley Square, London, W1J 6DB, Royaume-Uni;

- M. Romain DELVERT, né le 26 juin 1973 à Tours, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 juillet 2015. 2LAC/2015/17139. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134683/794.

(150146151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Valeant Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.515.588,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.042.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 août 2015

En date du 6 août 2015, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Abdelhakim Chagaar né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015136896/16.

(150147721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

TCI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.500.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 179.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

TCI Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015135282/11.

(150145887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

All Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 182.270.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 août 2015

Acceptation de la démission de Madame Tazia BENAMEUR et des sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. en tant qu'Administrateurs A.

Acceptation de la nomination, comme nouveaux Administrateurs A, à partir de ce jour, de:

- Monsieur Eddy DÔME, né à Waremme (Belgique) le 16/08/1965, résidant professionnellement au 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Monsieur Marco LAGONA, né à Milan (Italie) le 18/04/1972, résidant professionnellement au 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric HERREMANS en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de la société EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.à.r.l., RCS B33065, 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes à partir de ce jour.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Le siège social est transféré au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour la société

ALL LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015138677/23.

(150151066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Sofagi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 143.114.

—
La société a été constituée par acte notarié en date du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2892 du 3 décembre 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFAGI S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2015136117/14.

(150146694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Maga Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 140.914.

—
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 30/06/2015 que:

- Monsieur Charles Altwies, né le 03/02/1969 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg est nommé nouvel administrateur de la société, en remplacement de G.T. Fiduciaires S.A., démissionnaire.

- G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrit au RCSL sous le numéro B121820 est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de G.T. Experts Comptables S.à.r.l., démissionnaire.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015136673/19.

(150147772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Maracaibo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 57.500,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.901.

L'adresse de Monsieur Andreas Demmel, gérant de la classe B de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- Spaces Zuidas, Barbara Strozzi laan 201, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015136674/11.

(150148316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

McKesson Luxembourg Finance I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 182.481.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 7 août 2015

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Roger Wade Estey Jr. de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 7 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McKesson Luxembourg Finance I S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015136675/14.

(150148207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Medea Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.778.

Les comptes annuels de la société Medea Holding II S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015136676/10.

(150148345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Lupcin-Lux Pommerloch, Société Anonyme.

Siège social: L-9676 Noertrange, 27, Burrebeerig.

R.C.S. Luxembourg B 117.905.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUPCIN-LUX POMMERLOCH SA

Référence de publication: 2015136668/10.

(150148069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

M.M.C. Multi Market Construct S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-3721 Rumelange, 119, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 187.427.

Extrait des résolutions

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 mai 2014:

- Madame Gaby-Anne Glodt, demeurant à L-2628 Luxembourg, 3, rue des Trévires, a été révoquée en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat.

- Est nommé nouveau commissaire aux comptes Monsieur Mirza Sabotic né le 07 décembre 1980, demeurant à 6, rue du Chemin de Fer, L-3466 Dudelange, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumelange, le 12 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2015136670/15.

(150148033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

LSREF3 Heart LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.846.375,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 175.477.

In the year two thousand and fifteen on the thirtieth day of July,

before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the Sole Shareholder),

represented by Ms. Valérie Fagnant, employee, professionally residing in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 29 July 2015.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 Heart LP S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 175477, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg (the Company) and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 February 2013, under the initial name of LSF7 Lux Investments VIII S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) dated 20 April 2013 number 949, which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 April 2015, published in the Mémorial dated 8 July 2015 number 1688.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 76,971 (seventy-six thousand nine hundred seventy-one) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 225,000.- (two hundred twenty-five thousand euro) in order to increase the current capital from EUR 9,621,375.- (nine million six hundred twenty-one thousand three hundred seventy-five euro) up to EUR 9,846,375.- (nine million eight hundred forty-six thousand three hundred seventy-five euro) by the creation and issue of 1,800 (one thousand eight hundred) new shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the New Shares); subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 225,000.- (two hundred twenty-five thousand euro) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

B. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 9,846,375.- (nine million eight hundred forty-six thousand three hundred seventy-five euro) represented by 78,771 (seventy-eight thousand seven hundred seventy-one) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

C. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 225,000.- (two hundred twenty-five thousand euro) in order to increase the share capital from its current amount of EUR 9,621,375.- (nine million six hundred twenty-one thousand three hundred seventy-five euro) up to EUR 9,846,375.- (nine million eight hundred forty-six thousand three hundred seventy-five euro) by the creation and issue of 1,800 (one thousand eight hundred) New Shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The 1,800 (one thousand eight hundred) New Shares are entirely subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, by a contribution in cash of an aggregate amount EUR 225,000.- (two hundred twenty-five thousand euro) which are entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of EUR 225,000.- (two hundred twenty-five thousand euro) is as of now at the free disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 9,846,375.- (nine million eight hundred forty-six thousand three hundred seventy-five euro) represented by 78,771 (seventy-eight thousand seven hundred seventy-one) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente juillet,
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business-Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme. Valérie Fagnant, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juillet 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 Heart LP S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175477, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la Société), constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 21 février 2013 sous le nom initial de LSF7 Lux Investments VIII S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) du 20 avril 2013, numéro 949, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, du 30 avril 2015, publié au Mémorial du 8 juillet 2015, numéro 1688.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 76.971 (soixante-seize mille neuf cent soixante et onze) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

A. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 225.000,- (deux cent vingt-cinq mille euros) de façon à porter le capital actuel de EUR 9.621.375,- (neuf millions six cent vingt et un mille trois cent soixante-quinze euros) à EUR 9.846.375,- (neuf millions huit cent quarante-six mille trois cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 1.800 (mille huit cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les Nouvelles Parts Sociales); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 225.000,- (deux cent vingt-cinq mille euros) qui sera alloué au capital social de la Société dans son entièreté.

B. Suite à l'augmentation de capital qui précède, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 9.846.375,- (neuf millions huit cent quarante-six mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 78.771 (soixante-dix-huit mille sept cent soixante et onze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

C. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 225.000,- (deux cent vingt-cinq mille euros) de façon à porter le capital actuel de EUR 9.621.375,- (neuf millions six cent vingt et un mille trois cent soixante-quinze euros) à EUR 9.846.375,- (neuf millions huit cent quarante-six mille trois cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 1.800 (mille huit cents) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les 1.800 (mille huit cents) Nouvelles Parts Sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 225.000,- (deux cent vingt-cinq mille euros) qui est alloué au capital social de la Société dans son entièreté.

Le montant de EUR 225.000,- (deux cent vingt-cinq mille euros) est dès à présent à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 9.846.375,- (neuf millions huit cent quarante-six mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 78.771 (soixante-dix-huit mille sept cent soixante et onze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 31 juillet 2015. 2LAC/2015/17629. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136663/158.

(150148295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

LSREF3 Heart LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 175.477.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136662/10.

(150148294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

LSREF2 Taunus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.487.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136660/10.

(150148340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Rock Ridge RE 10, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 126.091.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2015136785/10.

(150147803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

LSREF3 Lusort Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.420.875,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.309.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 48,818,125.- (forty-eight million eight hundred eighteen thousand one hundred twenty-five euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 91.796 (the Shareholder),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 29 July 2015.

Which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF3 Lusort Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 1,444,750.- (one million four hundred forty-four thousand seven hundred fifty euro), registered with the RCS under number B 182.309 and incorporated under the initial name of LSF8 Lux Investments III S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 130 of 15 January 2014, which articles of incorporation have been amended for the last time on 24 March 2015 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1324 of 21 May 2015 (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 11,558 (eleven thousand five hundred fifty-eight) shares is held by the Shareholder.

B. The Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1) (a) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 23,875.- (twenty-three thousand eight hundred seventy-five euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 1,444,750.- (one million four hundred forty-four thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR 1,420,875.- (one million four hundred twenty thousand eight hundred seventy-five euro) by way of (a) the cancellation of 191 (one hundred ninety-one) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 23,875.- (twenty-three thousand eight hundred seventy-five euro) and as a result thereof (b) the reimbursement to the Shareholder of an aggregate amount of EUR 23,875.- (twenty-three thousand eight hundred seventy-five euro).

2) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital decrease proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,420,875.- (one million four hundred twenty thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 11,367 (eleven thousand three hundred sixty-seven) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to:

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 23,875.- (twenty-three thousand eight hundred seventy-five euro) to reduce it from its current amount of EUR 1,444,750.- (one million four hundred forty-four thousand seven hundred fifty euro) represented by 11,558 (eleven thousand five hundred fifty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 1,420,875.- (one million four hundred twenty thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 11,367 (eleven thousand three hundred sixty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 191 (one hundred ninety-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 23,875.- (twenty-three thousand eight hundred seventy-five euro), and as a result thereof

(b) reimburse to the Shareholder an aggregate amount of EUR 23,875.- (twenty-three thousand eight hundred seventy-five euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Shareholder now holds 11,367 (eleven thousand three hundred sixty-seven) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,420,875.- (one million four hundred twenty thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 11,367 (eleven thousand three hundred sixty-seven) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 48.818.125,- (quarante-huit millions huit cent dix-huit mille cent vingt-cinq euros) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 91.796 (l'Associé),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg le 29 juillet 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF3 Lusort Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 1.444.750,- (un million quatre cent quarante-quatre mille sept cent cinquante euros) immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 182.309, constituée sous le nom initial LSF8 Lux Investments III S.à r.l. suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 29 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 130 du 15 janvier 2014, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 24 mars 2015 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial, numéro 1324 du 21 mai 2015 (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 11.558 (onze mille cinq cent cinquante-huit) parts sociales, est détenu par l'Associé.

B. L'Associé est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société par un montant de EUR 23.875,- (vingt-trois mille huit cent soixante-quinze euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 1.444.750,- (un million quatre cent quarante-quatre mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 1.420.875,- (un million quatre cent vingt mille huit cent soixante-quinze euros), par le biais (a) de l'annulation de 191 (cent quatre-vingt-onze) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 23.875,- (vingt-trois mille huit cent soixante-quinze euros) et ainsi (b) du remboursement à l'Associé d'un montant total de EUR 23.875,- (vingt-trois mille huit cent soixante-quinze euros);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 1.420.875,- (un million quatre cent vingt mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 11.367 (onze mille trois cent soixante-sept) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de:

(a) réduire le capital social de la Société, par un montant de EUR 23.875,- (vingt-trois mille huit cent soixante-quinze euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 1.444.750,- (un million quatre cent quarante-quatre mille sept cent cinquante euros), représenté par 11.558 (onze mille cinq cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 1.420.875,- (un million quatre cent vingt

mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 11.367 (onze mille trois cent soixante-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 191 (cent quatre-vingt-onze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 23.875,-(vingt-trois mille huit cent soixante-quinze euros), et ainsi

(b) rembourser à l'Associé un montant global EUR 23.875,- (vingt-trois mille huit cent soixante-quinze euros).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 11.367 (onze mille trois cent soixante-sept) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 1.420.875,- (un million quatre cent vingt mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 11.367 (onze mille trois cent soixante-sept) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 31 juillet 2015. 2LAC/2015/17627. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136664/172.

(150148250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

LSREF3 Lusort Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.309.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136665/10.

(150148251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Vasshuset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 181.583.

Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 août 2015

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, né le 28 février 1954 à Antwerpen (Belgique), résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, comme Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2021.

Pour extrait conforme
J.P. KESY / G. INGRAM
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015136910/16.
(150147717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Vania Investissements S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 182.483.

Les comptes annuels au 16 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015136909/10.
(150148643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

VBH & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 176.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jungerlinster, le 10 août 2015.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2015136912/11.
(150148573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Vita Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 189.161.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 7 août 2015

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer Monsieur Arnold SPRUIT, né le 13 octobre 1971 à Wimbledon, Royaume-Uni, demeurant à 15a rue Langheck, 5410 Beyren, Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A, avec effet au 4 août 2015 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015136907/13.

(150148556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Topaze Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, avenue Auguste Lumière.
R.C.S. Luxembourg B 199.182.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of July.
Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED:

Tokheim Luxco 2 S.A., a société anonyme with its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B169320,

duly represented by Mr Efsio MURA, employee in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, signed in Luxembourg, on 23 July 2015

The said proxy, having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of "TOPAZE LUXCO S.à r.l" (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers or of the sole manager.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Title II. Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

A meeting of the members is called by means of an eight days prior convening notice by the chairman of the board of managers or by any two managers. The convening notice includes the agenda of the meeting.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

Resolutions in writing approved and signed by all members shall have the same effect as resolutions voted at a members' meeting.

Any member may participate in any meeting of the members by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the members present at such a meeting.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The company's decision to redeem its own corporate units shall be taken by an unanimous vote of the members representing one hundred per cent (100 %) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 12. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the company.

The managers are appointed and removed ad nutum by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the managers present at such a meeting.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with the prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers, or by the single signature of the sole manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Company.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up, all the corporate units have been entirely subscribed by Tokheim Luxco 2 S.A., previously named, represented as above stated, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company as has been proven to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed in 14, avenue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg.
2. The number of managers is set at three (3).
3. The following persons are appointed managers for unlimited duration:

- Mrs Alix LE LEVREUR-BARTON, born on 13 February 1989 in Quimper, France, professionally residing in 14, rue Auguste Lumiéré, L-1950 Luxembourg;

- Mr Efsio MURA, born on 4 March 1984 in Cagliari, Italy, professionally residing in 14, rue Auguste Lumiéré, L-1950 Luxembourg;

- Mr Baudouin du FAYET de la TOUR, born on 20 February 1961 in Saint Germain en Laye, France, residing in 51, avenue Albine, 78600 Maisons Laffitte, France.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, surname, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée,

A COMPARU:

Tokheim Luxco 2 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B169320,

dûment représentée par Monsieur Efsio MURA, employé à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er}. Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «TOPAZE LUXCO S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance ou du gérant unique.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés qui déterminent leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, exceptée en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de

chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, par la signature individuelle du gérant unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'intégralité des parts sociales a été souscrite par Tokheim Luxco 2 S.A., pré-qualifiée, représenté comme dit ci-avant, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500,-

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 14, avenue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3). La personne suivante est nommée gérant:
 - Madame Alix LE LEVREUR-BARTON, née le 13 février 1989 à Quimper, France, demeurant professionnellement au 14, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg;
 - Monsieur Efsio MURA, né le 4 mars 1984 à Cagliari, Italie, demeurant professionnellement au 14, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg;
 - Monsieur Baudouin du FAYET de la TOUR, né le 20 février 1961 à Saint Germain en Laye, France, demeurant au 51, avenue Albine, 78600 Maisons Laffitte, France.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande de la partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. MURA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/24057. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015136886/373.

(150148344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Flux Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.278.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «TLUX PARTICIPATIONS S.A.» ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 105278,

constituée suite à une scission, suivant un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 51, du 19 janvier 2005.

avec un capital souscrit de fixé à deux millions deux cents mille euros (EUR 2.200.000,00), représenté par un million cent mille (1.100.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,00) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine ALTENHOVEN, employée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né à Fameck (France), le 26 septembre 1967, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille deux cent euros (1.200,- EUR), sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christine ALTENHOVEN, Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 juillet 2015. Relation GAC/2015/6644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015136885/63.

(150148184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

**AL Alabama GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AL Alabama S.à r.l.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 198.042.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137048/10.

(150149252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Alika Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.847.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of July.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Sechep Investments Holding S.à r.l., a limited liability company of Luxembourg law, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B117239

here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3 route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the 'Société à responsabilité limitée' Alika Properties S.à r.l., with registered office at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B121847 (hereinafter the "Company") incorporated by deed dated 15th November 2006 and enacted by the undersigned Notary, published in the 'Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations' number 2459 of 30th December 2006.

The articles have been amended by a deed dated 20th December 2007 enacted by Notary Martine Schaeffer, Notary residing in Luxembourg, published in the 'Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations' number 386 of 14th February 2008.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 12,525.-), represented by five hundred one (501) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

That the appearing party is the current sole shareholder of the Company

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Decision to put the Company into liquidation.
2. Nomination of a liquidator and determination of his powers.
3. Discharge to be given to the sole manager of the Company.
4. Miscellaneous.

That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint Mrs Johanna Elizabeth SNYMAN, born on 22nd August 1969 in South Africa, residing professionally at Plot 92, Silkaatsnek, Brits, 0250 (South Africa) as liquidator of the Company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the sole manager of the Company, for the execution of her mandate.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,150.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU

Sechep Investments Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L - 2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 117239 (ci-après «l'Associée unique»)

représenté par Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle au Junglinster, 3 route de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée «Alika Properties S.à r.l.», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B sous le numéro 121847 (ci-après la «Société») a été constituée suivant acte reçu en date du 15 novembre 2006 par le notaire instrumentant, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2459 du 30 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 20 décembre 2007 par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 386 du 14 février 2008.

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent vingt cinq euros (EUR 12.525,-), représenté par cinq cent une (501) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge au gérant unique.
4. Divers.

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'associée unique désigne Madame Johanna Elizabeth SNYMAN, née le 22 août 1969 en Afrique du Sud, résidant professionnellement à Plot 92, Silkaatsnek, Brits, 0250 (Afrique du Sud), comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.150,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connus du notaire par nom, prénoms usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 juillet 2015. Relation GAC/2015/6532. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015137052/106.

(150149119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

ACAL Private Equity - SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.666.

Statuts coordonnés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 06 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015137038/14.

(150149501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

ACAL Private Equity Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 06 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015137039/13.

(150148923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

**Casual Dining Group, Société en Commandite par Actions,
(anc. Tragus Lux Holdings).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.190.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 juillet 2015.
Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015137136/13.

(150149539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Cidron Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 9.224.712,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 184.958.

L'adresse de Monsieur Andreas Demmel, gérant de classe B de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- Spaces Zuidas, Barbara Strozziilaan 201, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas.

L'adresse de Monsieur Claes-Johan Geijer, gérant de classe A de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- 2, rue Siggy Vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxemburg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015137148/14.

(150149572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Bunt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 140.871.

L'an deux mil quinze, le dix juin.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- La société anonyme de droit belge CERVINIA, avec siège à B-1030 Bruxelles, 131, avenue Frans Courtens, inscrite à la BCE sous le numéro d'entreprise 0887.579.197, représentée aux fins des présentes par Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, en vertu d'un pouvoir donné à Bruxelles, le 8 juin 2015.

Le prêtre pouvoir, après avoir été signé «ne varietur», restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée BUNT, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140 871, constituée originellement sous la dénomination de «ESCORIAL GESTION» suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 2 120 du 2 septembre 2008.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 28 septembre 2011, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 2 460 du 13 octobre 2011, en date du 30 septembre 2011, la Société adoptant la dénomination de «BLUE PARTICIPATIONS ET GESTION», acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 2 460 du 13 octobre 2011, en date du 7 octobre 2011, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 2 520 du 19 octobre 2011, en date du 30 octobre 2012, la Société adoptant notamment sa dénomination sociale actuelle, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 2 968 du 7 décembre 2012, et en date du 27 février 2015, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 184 du 7 mai 2015.

Le comparant a prié le notaire instrumentant de dresser acte des déclarations et des résolutions qui suivent, que l'associé unique adopte en exerçant les pouvoirs attribués à l'Assemblée:

Première résolution

L'article trois des statuts relatif à l'objet de la Société est modifié par l'ajout (1) d'un nouvel alinéa quatre prévoyant que la Société pourra apporter aux sociétés filiales ou affiliées, toute l'assistance administrative, comptable, financière, stratégique, technique ou de gestion, nécessaire à la réalisation de leur objet social, et (2) d'un nouvel alinéa cinq prévoyant que la Société pourra effectuer tous investissements immobiliers, tandis que (3) l'ancien alinéa quatre sera complété afin que la Société puisse affecter ses actifs en garantie de ses engagements.

Afin d'adapter les statuts à ce qui précède, l'article trois des statuts est rédigé comme suit:

« **Art. 3.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales, affiliées, ou dont elle assure la gestion.

La Société a également pour objet d'exercer des fonctions de direction ou de gérance au sein des sociétés filiales ou affiliées.

Elle pourra en outre apporter aux sociétés filiales ou affiliées toute l'assistance administrative, comptable, financière, stratégique, technique ou de gestion, nécessaire à la réalisation de leur objet social.

La Société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.

La Société peut, dans les limites prévues par la loi, emprunter sous toutes les formes et affecter ses actifs en garantie de ses engagements.

La Société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.».

Deuxième résolution

L'article vingt des statuts est modifié afin de prévoir la possibilité, pour le ou les gérants, de verser des acomptes sur dividendes. Un nouvel alinéa trois est dès lors ajouté à l'article vingt des statuts qui adoptera la formulation suivante:

« **Art. 20.** Les produits de la Société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'Assemblée des associés.

Le ou les gérants peuvent verser des acomptes sur dividendes.».

Evaluation des Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à la somme de mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire.

Signés: L. DAL ZOTTO K. REUTER.

Le Receveur (signé): MULLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/13412. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015137125/73.

(150148633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Loca-Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 140.756.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136656/10.

(150148845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

LSP International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.728.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 3 août 2015 au siège social que:

- l'assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Frédéric Gardeur de son mandat de gérant B de la société avec effet au 30 juillet 2015.

- l'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau gérant B avec effet au 30 juillet 2015 et pour une durée indéterminée:

* Monsieur Smaïn Bouchareb, né le 19 août 1978 à Mulhouse (France), ayant pour adresse professionnelle 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Pour LSP International Holdings S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2015136657/21.

(150148047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Kirken Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 78.537.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137478/10.

(150149597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

KW Investment Four Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 186.257.

—
In the year two thousand and fifteen, on the third day of July.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARS:

KW Real Estate Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 428,000 (four hundred and twenty-eight thousand euros), having its registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184572 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Pavel VISOTCHI, jurist, professionally residing in 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the attorney-in-fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares representing the entire share capital of KW Investment Four Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros), having its registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186257 (the Company). The Company was incorporated on 15 April 2014 pursuant to a deed of Maître Roger Arrensdorff, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1651 dated 26 June 2014. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 19 May 2014

pursuant to a deed of Maître Roger Arrensdorff, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2015 dated 31 July 2014.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

a.-) Waiver of the convening notices;

b.-) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 36,100 (thirty-six thousand one hundred euros), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 48,600 (forty-eight thousand six hundred euros) by way of the issuance of 361 (three hundred sixty-one) new shares (the New Shares) with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each;

c.-) Subscription to and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Shares;

d.-) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items;

e.-) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

f.-) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 36,100 (thirty-six thousand one hundred euros), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros) to EUR 48,600 (forty-eight thousand six hundred euros) by way of the issuance of the New Shares in exchange for a contribution in cash (the Contribution) in the amount of EUR 361,239 (three hundred sixty-one thousand two hundred and thirty-nine euros).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 361,239 (three hundred sixty-one thousand two hundred thirty-nine euros) (the Contribution), which is to be allocated to the share capital account of the Company and to its share premium account as follows:

- share capital account: EUR 36,100 (thirty-six thousand one hundred euros); and

- share premium account: EUR 325,139 (three hundred twenty-five thousand one hundred thirty-nine euros).

Evidence of the payment of the Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 48,600 (forty-eight thousand six hundred euros) represented by 486 (four hundred eighty-six) shares (collectively the Shares, and individually a Share) with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith in order to reflect the above-mentioned changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand seven hundred Euro (1,700,-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

KW Real Estate Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 428.000 (quatre cent vingt-huit mille euros), ayant son siège social au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184572 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Pavel VISOTCHI, juriste, résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de KW Investment Four Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) ayant son siège au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186257 (la Société). La Société a été constituée le 15 avril 2014 selon un acte de Maître Roger Arrensdorff, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1651 daté du 26 juin 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 mai 2014 suivant un acte de Maître Roger Arrensdorff, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2015 daté du 31 juillet 2014.

II. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

a.- Renonciation aux formalités de convocation;

b.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 36.100 (trente-six mille cent euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) à EUR 48.600 (quarante-huit mille six cent euros) par l'émission de 361 (trois cent soixante-et-une) nouvelles parts sociales de la Société (les Nouvelles Parts Sociales) ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune;

c.- souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique;

d.- modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;

e.-) modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social mentionnées ci-dessus, et pouvoir donné à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de la Société, et accomplir toutes les formalités y afférentes; et

f.-) divers.

III. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 36.100 (trente-six mille cent euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) à EUR 48.600 (quarante-huit mille six cent euros) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales en échange d'un apport en numéraire (l'Apport) d'un montant de EUR 361.239 (trois cent soixante-et-un mille euros deux cent trente-neuf euros).

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 361.239 (trois cent soixante-et-un mille deux cent trente-neuf euros) (l'Apport), qui sera alloué au capital social de la Société et à son compte de primes d'émission de la manière suivante:

- capital social: EUR 36.100 (trente-six mille cent euros); et

- compte de primes d'émission: EUR 325.139 (trois cent vingt-cinq mille cent trente-neuf euros).

La valeur de l'Apport est attestée par un certificat de blocage confirmant que la disponibilité du montant de l'Apport sur un compte bancaire ouvert au nom de la Société et le notaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi payés.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 48.600 (quarante-huit mille six cent euros) représenté par 486 (quatre cent quatre-vingt-six) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes souscrite et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y afférentes afin de refléter les modifications mentionnées ci-dessus.

Évaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement mille sept cents euros (1.700.-EUR).

Le notaire instrumentant, ayant personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. VISOTCHI, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 juillet 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 22614. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015137484/163.

(150148811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Saint-James Investissement 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.496.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt juillet.

Par devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

“Matignon Diderot S.A.S”, société par actions simplifiés de droit français, ayant son siège social au 83, rue Faubourg Saint Honoré 75008 Paris, France, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris Trade, sous le numéro 433586260,

en tant qu'associé unique («l'Associé Unique»);

ici représentée par Madame Francine MAY, juriste, demeurant professionnellement à Ettelbruck, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 3 juillet 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la société «Saint-James Investissement 1 S.à r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.496, (ci-après nommée la “Société”).

Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérée.

Réunissant en ses mains la totalité des parts sociales de la Société, l'Associée Unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité et d'agir en tant que liquidateur de la Société.

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes de liquidation de la Société au jour du présent acte;

L'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

L'Associé Unique déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Associé Unique et que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés; pour toutes dettes éventuelles (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnues de la Société et non payées à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la Société est dissoute et la liquidation de la Société considérée comme clôturée.

L'Associée Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à compter de la date du présent acte à l'adresse suivante: 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Les associés déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas, respectivement que l'associée ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substance médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à sept cent cinquante (750,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 22 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12256. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015137741/58.

(150148625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Restaurante O Papo Cheio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 39, avenue d'Obercorn.

R.C.S. Luxembourg B 199.212.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jose Carlos SOUSA DA CUNHA, cuisinier, né le 9 septembre 1972 à Valenca (Portugal), demeurant à L-4561 Differdange, 39, avenue d'Obercorn,

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration rester, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «RESTAURANTE O PAPO CHEIO S.à r.l.».

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation café et d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que l'organisation d'évènements.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés les cent (100) des parts sociales ont été souscrites par Monsieur Jose Carlos SOUSA DA CUNHA, prénommé et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-4561 Differdange, 39, avenue d'Obercorn.

2.- Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Jose Carlos SOUSA DA CUNHA, cuisinier, né le 9 septembre 1972 à Valenca (Portugal), demeurant à L-4561 Differdange, 39, avenue d'Obercorn.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, états et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 août 2015. Relation GAC/2015/6769. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015137721/106.

(150148977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Sofind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 55.459.

L'an deux mille quinze, le trente juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SOFIND S.A.", ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Emile Schlessler, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 491 du 1^{er} octobre 1996.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 203 du 18 février 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, employée privée, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement à la même adresse.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Madame Isabel DIAS, prénommée.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, l'actionnariat ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant de l'actionnariat, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration de l'actionnaire unique pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Refonte de l'article 3 des statuts relatif au capital social;
2. Création d'un nouvel article 4 des statuts relatif à l'immobilisation des actions au porteur;
3. Détermination du régime applicable aux apports en capitaux propres non rémunérés par des titres et création y relative d'un nouvel article 5 des statuts;
4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte de l'article 3 des statuts afin de supprimer les paragraphes relatifs au capital autorisé qui est périmé dans le temps, pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par 10.000 (dix mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de créer un nouvel article 4 des statuts faisant partie du Titre I des statuts et relatif à l'immobilisation des actions au porteur ayant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire établi au Luxembourg et nommé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès du dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. À la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut lui être délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par le dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard du dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Troisième résolution

Aux fins de détermination du régime applicable aux apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable), il est créé un nouvel article 5 des statuts faisant partie du Titre I des statuts et ayant la teneur suivante (les articles actuellement numérotés 4 à 15 sont en conséquence renumérotés 6 à 17):

" **Art. 5.** La société peut recevoir des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable).

Ces Apports en capitaux propres non rémunérés par des titres ne confèrent ni droit de vote ni droit aux dividendes. Ils peuvent être concédés pour une durée limitée ou illimitée. Ils sont restitués à l'apporteur, sur demande de l'apporteur en fonction de la durée prévue initialement".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 31 juillet 2015. 2LAC/2015/17626. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137794/94.

(150149134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Dubimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 87.223.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 juin 2015

Le siège social de la société est transféré du 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 76, route de Thionville, L-2610 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Paul DU BOIS / Patrick DU BOIS / Séréna FRANÇOIS

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015135615/13.

(150147577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Compagnie Financière Céleste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésginy.

R.C.S. Luxembourg B 72.092.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 3 août 2015, les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale prend note du changement de dénomination de DMD S.A. en Eneris infrastructure S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135567/11.

(150146650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.
